



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 16 novembre 2018

L'an deux mil dix-sept, le seize novembre 2018 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, D. BALON, T. BESANCON, I. GIGOS, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE,

Excusés : C. KILQUE (proc. à AM KARRER), P. ARRIGHI , (proc. à T BESANCON), L. FAIVRE (Proc. à G. MOUILLESEAUX), F RABIER (proc. à E. RUYER)

Absents : C. JECKER, L. SLIMANI

Madame I. GIGOS a été nommée secrétaire.

Tarif affouage 2018/2019

Monsieur Thierry BESANCON présente le programme d'affouage pour la saison 2018/2019 en forêt communale. Il propose de fixer le tarif du stère pour la saison 2018/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'affouage pour la saison 2018/2019 à 7 € le stère en forêt communale.

Forêt communale : Etat d'assiette 2019

Monsieur Besançon présente l'Etat d'Assiette 2019 proposée par l'ONF.

Parcelles proposées : 9, 10, 11a, 21 pour 810 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Accepte une partie de l'état d'assiette des coupes 2019 et **retient les coupes suivantes : 10 et 11 uniquement pour un volume estimé de 340 m³**

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des coupes des parcelles **10 et 11** en bois façonnés bord de route.

-Demande à l'ONF d'assurer une prestation, d'assistance technique à donneur d'ordre

-Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Maison Rose : ajustement du règlement de fonctionnement DISCIPLINE

Depuis la rentrée de septembre 2018, les effectifs de la Maison Rose sont au maximum. Les enfants sont difficiles à canaliser et le règlement pas toujours respecté ou appliqué.

Il convient donc d'apporter des précisions sur l'application des sanctions envers les enfants qui perturbent le bon fonctionnement.

Une réunion de travail avec les agents de la Maison Rose a montré qu'il fallait apporter des précisions sur les modalités de sanctions, article 6 du règlement.



En cas de non-respect de la vie en commun, du personnel, des autres enfants, du matériel, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive pourront être appliquées par le Maire :

1. Réprimande verbale faite à l'élève et information aux parents.
2. Avertissement envoyé aux parents de l'enfant.
3. Entretien avec les parents après 3 avertissements
4. Exclusion temporaire après 3 avertissements sur l'année scolaire
5. Si récidive, exclusion définitive.

Exemples de comportements qui seront sanctionnés : Refus des règles de vie en collectivité, non-respect des biens et des personnes, menaces vis-à-vis des personnes, dégradations volontaires, non-respect des règles pour le transport en bus...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la modification de l'article 6 précité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Depuis la rentrée de septembre 2018, les effectifs de la Maison Rose sont au maximum. Le taux d'encadrement ainsi que le nombre maximum d'enfants définis dans l'agrément de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Populations sont atteints.

La capacité de 89 personnes dans la salle de restauration est atteinte certains jours.

Les règles d'inscriptions doivent être précisées dans le règlement intérieur afin de pouvoir limiter le nombre d'inscrits au quota autorisé.

Une commission périscolaire a été créée, elle procédera à la validation des inscriptions pour le périscolaire et le centre aéré

Conditions d'accueil et priorités en périscolaire :

- o Etre scolarisé à l'école de Bessoncourt.
- o Parents qui ne travaillent pas, ne seront pas prioritaires mais les créneaux disponibles leur seront proposés

Les critères de priorité d'accueil en CLSH sont les suivants :

1/le lieu d'habitation de l'enfant (priorité à ceux habitant sur le secteur de Bessoncourt)

2/les enfants fréquentant déjà la structure.

3/les frères et sœurs des enfants fréquentant le centre en fonction de la date de dépôt du dossier d'inscription complet.

4/pour les nouveaux : la date de dépôt du dossier complet dans la structure.

Pour le CLSH, la 1ere période d'inscription sera réservée aux personnes domiciliées à Bessoncourt, passé cette 1ere période, les demandes des personnes extérieures seront validées en fonction de la date d'arrivée des dossiers.

La commission validera les inscriptions.

Une inscription reste possible tout au long de l'année ; l'enfant est accueilli en fonction des disponibilités d'accueil de l'ALSH

Le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur la modification des règles de priorité d'inscription à la Maison Rose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable aux modifications proposées.

Dérogation au repos dominical 2019

La loi Macron modifie le code du travail et donne au Maire le pouvoir de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches à compter de 2016.



Pour une meilleure mise en œuvre et une coordination au plan local de l'ouverture dominicale des commerces de Bessoncourt, une consultation de ces derniers a été lancée ainsi que la chambre de commerces.

Les résultats de cette consultation sont :

Synthèse pour 2019 : demande dérogation temporaire au repos dominical les 12 dimanches suivants : 13 janvier, 20 janvier, 30 juin, 25 août, 1^{er} septembre, 10 et 24 novembre, 1^{er} décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre 2019.

Les organisations syndicales patronales et salariales ont été consultées.

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération doit émettre son avis lors du prochain conseil communautaire.

Le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur les demandes de dérogations temporaires au repos dominical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Émet un avis favorable à ces demandes et charge le Maire de prendre l'arrêté Municipal autorisant les ouvertures des 12 dimanches précités.

Demandes de subventions exceptionnelles

Subvention aux communes sinistrées de l'Aude

Suite à la réception d'un communiqué de l'Association des Maires de l'Aude suite aux inondations du 15 octobre 2018, le Maire propose de soutenir ces communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de verser, en soutien à ces communes, le somme de 500 € afin de les aider dans la reconstruction des équipements publics.

Cette somme sera versée auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la Solidarité communes Audoises 2018.

Subvention exceptionnelle Exposition « 1916 L'armée allemande attaque Belfort. Ils arrivent »

Le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle présentée par Philippe RAMEAUX, photographe, pour le docu-fiction photographique « 1916 L'armée allemande attaque Belfort. Ils arrivent »

L'exposition a été inaugurée le 11 novembre à la Tour 46 de Belfort.

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour le soutien de cette exposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de verser, 150 € à Philippe Rameaux, photographe en soutien à cette exposition.

Loyer appartement ancienne cure

Le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation du logement du 1^{er} étage de l'ancienne cure sont bientôt terminés. Les diagnostics DPE sont en cours.

La surface a été vérifiée : 79 m².

Il est composé de 3 chambres, cuisine, salle de bains et grande pièce à vivre + 1 garage, chauffage individuel gaz.

Le Maire propose au Conseil de fixer le montant du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant du loyer pour le logement et garage à 650 € mensuel.

Commission de contrôle répertoire électoral unique.



Le Maire informe le conseil que suite à la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

La commune de Bessoncourt, située dans la strate des communes de plus de 1000 habitants, avec un Conseil Municipal composé d'une seule liste, doit désigner 1 conseiller municipal pour siéger à cette commission.

Le Maire demande si un conseiller est intéressé pour faire partie de cette commission.

Monsieur Luc NGUYEN DAÏ est intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Luc NGUYEN DAÏ délégué à la commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique.

Autorisation de transfert licence IV

Le Maire informe le conseil que le propriétaire d'une licence IV sur Bessoncourt, Monsieur Serge Engasser, souhaite transférer sa licence en dehors de la commune.

Selon l'article L3332-11 du code de la santé publique, un débit de boisson à consommer sur place exploité peut être transféré dans la région où il se situe.

Les demandes de transfert sont soumises au représentant de l'Etat dans le département où doit être transféré le débit de boisson. Le Maire de la commune où est installé le débit de boissons et le Maire de la commune où est transféré le débit de boissons sont obligatoirement consultés.

Le Maire demande l'avis du conseil quant à la réponse qu'il fera si celui-ci est consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à accepter le transfert de la licence IV en dehors de la commune.

Divers

Une proposition de la société Visiocom a été faite pour mettre à disposition de la commune un véhicule de 9 places gratuitement en échange de logo publicitaires installés sur le véhicule. La commune s'engagerait à rouler régulièrement avec. Il pourrait servir aux associations.

A ce jour le conseil ne trouve pas d'utilisation pour ce véhicule et ne souhaite pas donner suite à ce dossier.

Bail de mise à disposition de terrain à Monsieur Bonnot : la surface attribuée par le bail signé ne correspond plus à la surface occupée. Il faut régulariser la situation. Un courrier va être envoyé à Mr Bonnot.

Syndicat de la piscine d'Etueffont. La commune avait délibéré afin de sortir du syndicat en 2017, suite à la fusion de la CCTB et du Grand Belfort. La commune apparaît pourtant dans la liste des communes adhérentes en 2018.

Un courrier va être envoyé à la Préfecture pour explications.

Séance levée à 22h30. Prochain Conseil Municipal vendredi 14 décembre 2018 à 20 h.

Vœux du Maire vendredi 11 janvier 2019 à 18h